



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-242**

PUBLIÉ LE 18 JUILLET 2018

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-07-18-003 - Arrêté de délégation de signature "marchés publics" pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest (HUPO) signé par Me Anne LEFEBVRE, Directrice des HUPO par intérim (4 pages) Page 3

75-2018-07-18-002 - Arrêté n°2018-02 portant délégation de signature - groupe hospitalier Cochin/Broca/Hôtel Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre) (8 pages) Page 8

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2018-07-18-004 - Arrêté organisant la suppléance du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (2 pages) Page 17

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-07-18-003

Arrêté de délégation de signature "marchés publics" pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest (HUPO) signé par Me Anne LEFEBVRE, Directrice des HUPO par intérim

Arrêté de délégation de signature n°

La directrice du groupe hospitalier
Corentin-Celton/Hôpital européen Georges Pompidou/Vaugirard Gabriel-Pallez
(Hôpitaux Universitaires Paris Ouest) par intérim

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeurial n°75-2018-07-10-011 du 10 Juillet 2018 modifiant l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016, portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Madame Anne LEFEBVRE, Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest par intérim, en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- Mme Anne LESTIENNE, directrice adjointe, chargée des ressources humaines médicales et non médicales
- Mme Charlotte CARDIN, directrice adjointe, chargée des achats et des prestations logistiques et directrice du site Corentin-Celton ;

En vue de signer, au nom du de la Directrice et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux cadres suivants en vue de signer, au nom de la Directrice, dans les domaines relevant de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directeur modifié du 04 mai 2016, comme suit :

Pour la Cellule marchés :

- Mme Murielle CLAREBOUT DELAULNE, attachée d'administration hospitalière, responsable de la Cellule marchés, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, et 10° (pour l'ouverture des plis uniquement) de l'article 2 B ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Murielle CLAREBOUT DELAULNE, délégation est donnée à Mme Ann-Sophie GAZEL, adjoint des cadres hospitalier, acheteur, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, et 10° (pour l'ouverture des plis uniquement) de l'article 2 B ;

Pour la direction des finances et de la recherche :

- Mme Hélène CART-GRANDJEAN, directrice adjointe, chargée des finances et de la recherche, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 10° et 12° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement), 8°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction du patrimoine, des équipements et du développement durable :

- M. Serge VERDIER, ingénieur général, chargé du patrimoine, des équipements et du développement durable, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement), 8°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- M. Jean-Pierre PATRON, Ingénieur principal, chargé du département travaux du GH en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C *et délégation lui est donnée pour les actes visés aux 1°, 2°, 4°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge VERDIER.*
- M. Hugo LAPOSTAT, ingénieur, chargé du département travaux et maintenance technique de l'hôpital Corentin-Celton, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.
- Mme Fabienne BALNY, ingénieur en chef, chargée du département des équipements biomédicaux et hôteliers, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.

Pour la direction des achats et des prestations logistiques :

- Mme Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière, chargée des achats du GH, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8°, de l'article 2 C *et délégation lui est donnée pour les actes visés aux 1°, 2°, 4°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charlotte CARDIN.*
- Mme Betty LE SELLIN, ingénieur, chargée de l'écologie, l'environnement et prestations de services du GH, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.
- Mme Bénédicte CROMBEZ, technicien supérieur hospitalier, chargée de la logistique d'approvisionnement du GH, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.
- M. Mickaël MARCHAL, ingénieur hospitalier, chargé des prestations alimentaires et hôtelières du GH, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.

Pour la direction du service informatique :

- M. Jean-Louis BOULBEN, ingénieur, chargé du service informatique, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement), 8°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des ressources humaines médicales et non médicales :

- Mme Anne LESTIENNE, directrice adjointe, chargée des ressources humaines médicales et non médicales, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement), 8°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- Mme Sophie MARAVAL, directrice adjointe, chargée des ressources humaines médicales en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8°, de l'article 2 C *et délégation lui est donnée pour les actes visés aux 1°, 2°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESTIENNE.*
- Mme Marianne FRANIER, directrice adjointe à la direction des ressources humaines en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8°, de l'article 2 C *et*

3 sur 4

délégation lui est donnée pour les actes visés aux 1°, 2°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESTIENNE.

- Mme Marianne FRANIER, directrice adjointe à la direction des ressources humaines en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8°, de l'article 2 C et délégation lui est donnée pour les actes visés aux 1°, 2°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESTIENNE.

Pour la direction de la qualité, gestion des risques et relations aux patients :

- Mme Diane MARTINEZ, ingénieur en chef, chargée de la qualité, gestion des risques et relations aux patients, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.

Pour la direction des affaires juridiques :

- Mme Antoinette CESARI, directrice adjointe, chargée des affaires juridiques, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Madame Anne LEFEBVRE : Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest par intérim, en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 75-2017-10-25-009 du 25 octobre 2017 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris le 18 Juillet 2018

Signature et cachet de l'autorité délégante
Anne LEFEBVRE,
Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest par
intérim



Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-07-18-002

Arrêté n°2018-02 portant délégation de signature - groupe
hospitalier Cochin/Broca/Hôtel Dieu (Hôpitaux
Universitaires Paris Centre)

ARRÊTÉ DE DELEGATION DE SIGNATURE
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Arrêté n° 2018-02

Le Directeur du groupe hospitalier COCHIN/BROCA/HÔTEL-DIEU
(Hôpitaux Universitaires Paris Centre)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2010-0303 DG du 23 décembre 2010 modifiant l'organisation interne de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par la constitution du Groupe Hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre),

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG, fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté du CNG du 10 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Sylvain DUCROZ au 07 novembre 2016, aux fonctions de directeur du Groupe Hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre).

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice du groupe hospitalier adjointe et par ailleurs directrice du site de COCHIN, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier HUPC, déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Emmanuel LAVOUÉ, directeur adjoint chargé des affaires médicales et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Marion BOUSQUIÉ, directrice adjointe, chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Marianne BENSARD, directrice adjointe chargée des achats et la logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice adjointe chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, G, H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, G, relevant de son domaine en collaboration avec la DRH, et K, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur, chargée de la direction des travaux et des services techniques du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du département des équipements du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des équipements et du biomédical qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Patrice GARCIA, ingénieur chargé de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Rui BATISTA, Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du groupe hospitalier, à viser les commandes de médicaments et de dispositifs médicaux stériles stockés dans les différents sites.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Marianne BENSARD, Directrice des sites gériatriques Broca - La Rochefoucauld - La Collégiale, à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur du site Hôtel-Dieu, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Marie-Cécile MOCELLIN, Directrice adjointe, chargée des ressources humaines non médicales, délégation est donnée à :

- Monsieur Alexandre FRITSCH, adjoint à la directrice chargé des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les

matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, G, H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Gérard SAINCRIT, attaché d'administration hospitalière, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Henri LE SAINT, attaché d'administration hospitalière, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Coralie DE JAHAM, attachée d'administration hospitalière, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des soins, délégation est donnée à :

- Madame Béatrice MOUGNE-GIRARD, directrice des soins, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, C, G, K, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la recherche, délégation est donnée à :

- Madame Anne-Laure DE CESARE, Adjointe au Directeur des Affaires Médicales et de la recherche, délégation est donnée pour l'ensemble des sites du groupe, pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Magalie LAMBERT, attachée d'administration hospitalière principale pour l'ensemble des sites du groupe, pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Emilie NICOLAS attachée d'administration hospitalière pour l'ensemble des sites du groupe, pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Marion BOUSQUIÉ, directrice des affaires financières, délégation est donnée à :

- Madame Hélène de BONNIERES, adjointe à la directrice des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Roland MULLER, attaché d'administration hospitalière principal, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Madame Corinne GARRIDO, attachée d'administration hospitalière, Régisseur du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Lucie TARDY, adjoint des cadres hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions aux admissions de Cochin, et ceci uniquement pour les matières du paragraphe H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSARD, directrice adjointe chargée des Achats et de la logistique, de l'Accueil Hôtelier, délégation est donnée à :

- Monsieur Youness IDRISI, Adjoint à la directrice des Achats et de la Logistique, de l'Accueil Hôtelier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur David DAYLIES, Adjoint à la directrice des Achats et de la Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Thierry KUHN, adjoints des cadres hospitaliers, à viser les commandes de produits hors stock et prestations de services du domaine du bureau des achats du groupe hospitalier, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2, 6) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;
- Messieurs Hassan MORABET et Fabien BELHOMME, responsables des magasins hôteliers et de la Lingerie du Groupe Hospitalier, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Didier CLEMENT, ingénieur responsable de la restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire pour Cochin et l'Hôtel-Dieu et à Monsieur Jean Emmanuel DEPECKER pour Broca-La Rochefoucauld-La Collégiale, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Mesdames Nathalie JOUAN, Dorothée ROMAND diététiciennes à viser les commandes et opérations courantes des produits diététiques hors stock et hors domaine réglementaire pharmaceutique de leurs sites respectifs ; et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, délégation est donnée à :

- Madame Florence CHAROLLE, Adjoint des Cadres Hospitalier, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les matières figurant au paragraphe I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur, chargée de la direction des travaux et des services techniques du groupe, délégation est donnée à :

- Monsieur Yann LE CORGUILLÉ, ingénieur, coordonnateur du département travaux, à l'effet de signer les actes correspondant à ses fonctions pour les matières figurant aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Dans les domaines relevant de la responsabilité de Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur responsable de la Direction des Travaux et des Services Techniques du groupe, et de Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du Département des Equipements du groupe, délégation est donnée à :

- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière responsable du Département Gestion Administrative Financière et Immobilisation à l'effet de signer, et notamment dans le domaine relevant de l'exécution des marchés, pour toutes les opérations ne relevant pas exclusivement de la Personne Responsable des Marchés, et pour valider les factures et mémoires du domaine d'activité des travaux et équipements ; à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Patrice GARCIA, délégation est donnée à :

- Monsieur Jean-Marc MULET, ingénieur hospitalier et Madame Sylvie POUGEADE, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer pour les affaires courantes uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et E de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice du site COCHIN ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Emmanuel LAVOUE, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Aude BOILLEY-RAYROLES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site COCHIN ;

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, directrice des sites gériatriques, BROCA/LA ROCHEFOUCAULD/LA COLLEGALE, délégation est donnée à :

- Monsieur Youness IDRISSE, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Marianne BENSAID a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice par intérim des sites gériatriques, BROCA - LAROCHEFOUCAULD - LA COLLEGALE ;

En cas d'empêchement de Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur du site HÔTEL DIEU ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Sylvain DUCROZ, Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Alexandre FRITSCH a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site HÔTEL DIEU.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

Sites COCHIN - BROCA - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en premier :

- Sylvain DUCROZ, Directeur d'Hôpital ;
- Aude BOILLEY-RAYROLES, Directeur d'Hôpital ;
- Marianne BENSARD, Directeur d'Hôpital ;
- Marion BOUSQUIÉ, Directeur d'Hôpital ;
- Sylvain BRAULT, Directeur d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Joëlle CANTORI, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Christelle CHOÏ, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Hélène de BONNIERES, Directrice d'Hôpital ;
- Anne-Laure DE CESARE, Directrice d'Hôpital ;
- Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital
- Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Alexandre FRITSCH, Directeur d'Hôpital ;
- Youness IDRISSE, Directeur d'Hôpital ;
- Laëtitia LAVIGNE, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Emmanuel LAVOUE, Directeur d'Hôpital ;
- Marie-Cécile MOCELLIN, Directeur d'Hôpital ;
- Béatrice MOUGNE-GIRARD, Directrice des Soins ;
- Fatima THOR, Directrice de Soins.

Sites COCHIN - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en second :

- Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;
- David DAYLIES, Ingénieur Hospitalier ;
- Patrice GARCIA, Ingénieur Informatique ;
- Michel JUAN, Ingénieur en Organisation ;
- Magalie LAMBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Fanny LANCRY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Roland MULLER, Attaché d'Administration Hospitalière.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2018-01 du 4 avril 2018 portant délégation de signature pour le groupe hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le Directeur du Groupe Hospitalier des Hôpitaux Universitaires Paris Centre COCHIN-BROCA-HÔTEL-DIEU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 18 juillet 2018

Aude BOILLEY BAYROLES

Adjointe au Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Centre

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2018-07-18-004

Arrêté organisant la suppléance du préfet de la région
d'Ile-de-France, préfet de Paris



PREFET DE PARIS

DMA/BAE

ARRETE

organisant la suppléance du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 2082 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France ;

VU le décret en date du 16 février 2017 portant nomination de M. François RAVIER, en qualité de préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris à compter du 20 mars 2017 ;

VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n°75-2018-04-25-011 et n°IDF-2018-04-25-007 du 25 avril 2018 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

CONSIDERANT l'absence simultanée du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris du jeudi soir 19 juillet 2018 au vendredi 27 juillet 2018 au matin ;

SUR PROPOSITION du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1er

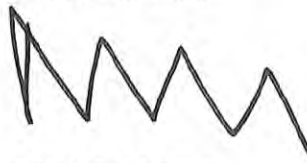
La suppléance du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris est assurée, du jeudi soir 19 juillet 2018 au vendredi 27 juillet 2018 au matin, par M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, pour le niveau départemental.

Article 2

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le **18 JUIL. 2018**

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris



Michel CADOT